



Protocole d'urgence - Environnement : Incendie de bâtiment

Les incendies peuvent se produire en tout lieu et en tout temps. Ils sont plus susceptibles de se produire en hiver au Canada.

Être bien préparée

1. S'assurer de la présence et du bon fonctionnement des avertisseurs de fumée. Les tester une fois par mois et changer les piles deux fois par année.
2. Nettoyer les cheminées et vérifier les extincteurs chaque année.
3. Vérifier les sorties et l'éclairage de secours régulièrement. Déneiger au besoin.
4. En l'absence de borne-fontaine, se munir d'un dispositif autonome de lances et de pompes et s'assurer de son bon fonctionnement chaque année.
5. Procéder à des exercices d'évacuation et, au besoin, de combat d'incendie régulièrement.

En situation d'urgence

1. Évacuer le bâtiment en flammes et les bâtiments avoisinants.
2. Appeler le 9-1-1 et aviser une responsable.
3. Réunir les participantes à un point de rassemblement et effectuer un comptage.
Mettre à exécution le ***protocole de Rassemblement et de dénombrement des participants***. Au besoin, mettre à exécution le ***protocole de personne manquante***. Ne pas retourner dans un bâtiment en flammes.
4. Poster du personnel à l'entrée du site pour diriger les services d'urgence rapidement au bon endroit.
5. Au besoin, mettre à exécution le ***protocole d'évacuation de site***. Au besoin le ***protocole de gestion de crise***.

Après l'intervention

1. Attendre l'autorisation des autorités compétentes avant de regagner le site.
2. S'assurer de la bonne qualité de l'eau avant de la consommer de nouveau.
3. Si le site a dû être évacué ou que la situation le commande, remplir un rapport d'incident ou d'accident.
4. Mettre à exécution le *protocole de retour sur l'évènement*.

